

MISSION INSTITUTIONNELLE — TRÉSORERIE

La mission de trésorerie consiste à assumer la responsabilité de l'exécution du budget de la structure.

Article 2.3 du Règlement Général

Conditions

- Être adhérent·e de l'association
- Être âgé·e de 18 ans minimum
- Être élu·e à l'assemblée plénière locale
- Être nommé·e par l'équipe régionale

La personne est garante

- De l'élaboration et du **suivi du budget** prévisionnel de la structures locales.
- De rendre possible et donner les moyens de la **participation de l'équipe** de la structure à la construction du budget.
- Du suivi général du budget.
- De l'utilisation des **moyens de paiements** de la structure.
- De la tenue de la **comptabilité**.
- De la rédaction du **rapport financier**.
- De la recherche de financements et de l'**équilibre économique** de la structure.

Modalités d'élection

- Candidatures individuelles.
- Elu·es lors d'un vote à bulletin secret.
- Majorité absolue des personnes ayant émargé.
- Une même mission ne peut pas être assurée par deux personnes.
- Une même personne ne peut pas assumer plus de 3 missions institutionnelles d'une même structure.



A noter : La personne est membre de l'équipe régionale et partage donc les différentes missions de cette dernière : suivi des groupes...

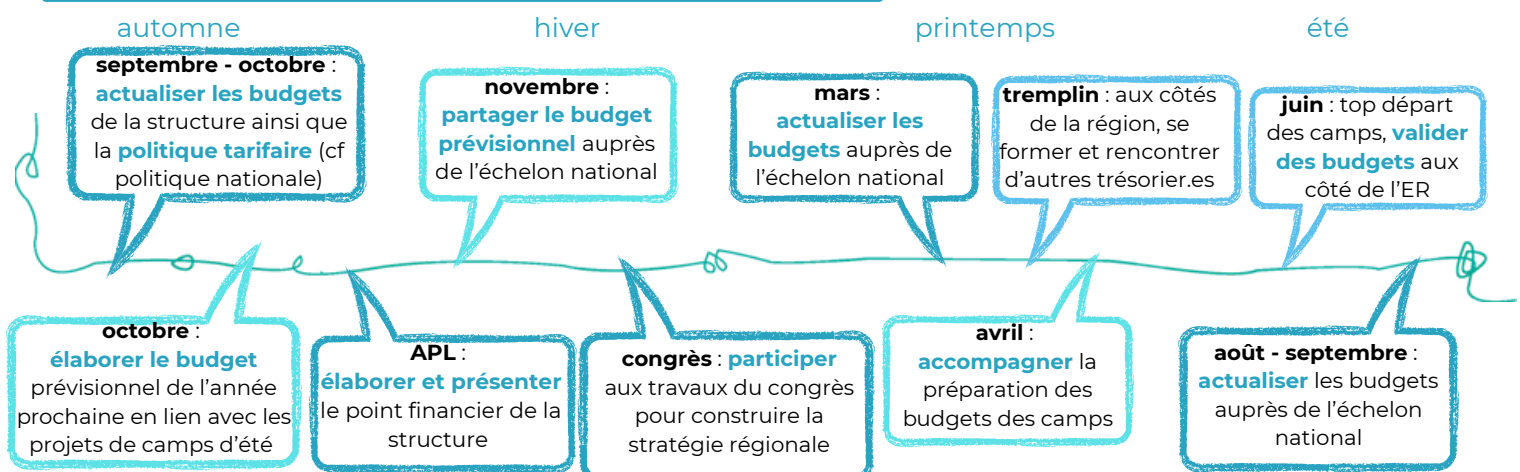
La personne fait

- Le **budget prévisionnel** en lien avec les projets de la structure
- L'actualisation de la **politique tarifaire** en lien avec la politique nationale
- L'élaboration et la présentation du **rapport financier**.
- Le dossier de **clôture comptable**.

Durée de mandat

On peut faire maximum 8 ans consécutifs (avec réélection tous les 2 ans). Après 8 années consécutives, on ne peut plus candidater pendant 2 ans.

Mon année du côté de la trésorerie régionale



LES CONSEILS POUR BIEN VIVRE SON ENGAGEMENT

Retours d'élu.es et de salarié.es



Prendre du plaisir dans son engagement :

- Ne te place pas dans une dimension sacrificielle, mais dans une démarche épanouissante.
- Choisis des missions qui te plaisent et correspondent à tes envies et appétences.

S'organiser :

- Formalise les choses à l'écrit (coordination, répartition des tâches, diffusion des d'informations...).
- Tout se fera bien si tu t'organises et avances pas à pas.

S'entourer et favoriser le travail d'équipe :

- Connecte-toi à des homologues ayant déjà occupé ou occupant encore cette fonction, et prends le temps de les rencontrer.
- Fais équipe : "Seul-e, on va vite, ensemble, on va plus loin".
- Tu fais partie d'une équipe et la SLA est un projet équipe !

Rester à l'écoute et en lien :

- Essaie d'installer une relation de confiance avec ton équipe régionale
- Échange régulièrement avec la région et les autres groupes

Commencer par l'essentiel

- Priorise les tâches simples et essentielles.
- Évite de te lancer dans des projets pharaoniques dès le départ.

Prendre soin de toi :

- Préserve ton équilibre personnel, ne te surcharge pas
- Fixe-toi des objectifs réalistes et atteignables.
- C'est bien d'avoir des centaines d'idées mais pour être fière de ce qu'on fait il faut en concrétiser une ou deux.
- Un engagement pleinement investi et épanouissant vaut mieux que plusieurs engagements inachevés.

Demander de l'aide :

- N'hésite pas à solliciter de l'aide ou des conseils auprès de tes pairs.

Rester confiant.e :

- Ne pense jamais que c'est impossible !



ÉCLAIREUSES • ÉCLAIREURS
DE FRANCE

Et surtout : essayer de s'amuser !

- Prends du plaisir dans tes missions et choisis celles qui te motivent vraiment.
- L'important est de ne pas stresser inutilement, mais de savourer ton engagement associatif.